

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT

Un plan d'affectation cantonal sera réalisé sur le site stratégique de développement d'activités de Vernand

Le Conseil d'État donne son feu vert à la création d'un plan d'affectation cantonal (PAC) sur le site stratégique de développement d'activités de Vernand, situé sur les communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne. L'établissement d'un PAC permettra la mise en valeur de cette zone pouvant potentiellement accueillir plusieurs milliers d'emplois, principalement issus du secteur secondaire. Le gouvernement envisage par ailleurs d'implanter sur ce site le futur Service des automobiles et de la navigation (SAN), un projet pour lequel il octroie un crédit d'étude complémentaire de 200'000 francs.

Le fort potentiel de développement d'activités du site de Vernand doit être valorisé, telle est la décision prise par le Conseil d'État qui valide la réalisation d'un plan d'affectation cantonal pour ce périmètre de 38 hectares, d'ores et déjà identifié comme d'importance cantonale. Plusieurs études démontrent en effet la possibilité de créer dans cette zone environ 250'000 m² de surface de plancher supplémentaire pour l'implémentation d'un parc technologique et industriel au rayonnement régional, cantonal ou supra-cantonal. Localisé dans le périmètre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le site pourrait ainsi accueillir plusieurs milliers de postes de travail bénéficiant d'une bonne accessibilité en transport individuel, comme en transport public grâce à sa proximité avec le LEB.

La vision et les projets du gouvernement apportent ainsi des réponses à une probable pénurie de zones d'activités dans le périmètre du PALM, notamment en raison des reconversions de parcelles en logements, ainsi qu'au besoin de nouveaux locaux du SAN. Construits en 1964 sur les hauts de Lausanne, le bâtiment et les installations techniques du service sont saturés. Dans un premier temps, l'implantation du nouveau SAN avait été imaginée à Romanel-sur-Lausanne, un projet écarté en 2019 en raison, notamment, de sa trop importante emprise sur des surfaces d'assolement.

En lien avec le lancement des travaux du PAC Vernand, le Conseil d'État octroie ainsi, et sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, un crédit de 200'000 francs pour les études de la délocalisation du SAN. Ce

montant permettra de mener les analyses nécessaires en vue de l'élaboration d'une demande de crédit d'étude au Grand Conseil afin de poursuivre le développement du projet. Selon une première et provisoire planification, le nouveau SAN pourrait voir le jour en 2026.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat